

Délibération n°2023-036

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt – neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Date de	
Convocation	Affichage
21/09/2023	21/09/2023

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE,

Procuration : MM Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Excusé : Mme Marie-Andrée MAHIEUX, Marianne DRIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN,

Secrétaire de Séance : Frédéric SAUVAGE

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 – ECRITURES D'AMORTISSEMENT 2023 ET PRELEVEMENTS DE FISCALITE

Vu la délibération n° 2022-037 du 8 décembre 2022 validant l'amortissement des subventions d'équipement versées dans le cadre de la modification des éclairages publics d'un montant de 80 973.07€ sur une durée de 5 ans ;

Vu les dépenses de fonctionnement en 2022 ;

Vu les dépenses d'investissement en 2022 ;

Vu les crédits inscrits au Budget principal 2023 et le vote par chapitre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'effectuer les opérations comptables :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
Article 681 - chapitre 042	Dotation aux amortissements	1 349,55€	
Chapitre 023	Virement de la section d'investissement		1 349.55€
Article 7391118	Autres restitutions		9 212.00€
Article 611	Contrats de prestations	9 212.00€	

Recettes d'investissement :

Compte – chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
280415342 - chapitre 040	Bât. Et installations	1 349.55€	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		1 349.55€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n° 2 du budget communal 2023.

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le

Et publication,

Le

Ou notification

Du 02 OCTOBRE 2023

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Frédéric SAUVAGE

